

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize et le Vendredi 13 SEPTEMBRE à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire, Conseiller Général Honoraire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Madame Marie-Hélène BOURDON qui donne procuration à Monsieur Loïc MARTIN ;
- Monsieur Jean-Raoul ROSAY qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude LEROY ;
- Monsieur Jean-Claude LEWANDOWSKI qui donne procuration à Monsieur André PITOU ;
- Jean-Pierre CROQUET.

Madame Christine ROBERT a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil procède au vote pour l'approbation du compte rendu du 05 juillet 2013.

Jacques IELSCH signale que plusieurs points évoqués lors de la réunion n'apparaissent pas au sein du compte rendu et demande à ce qu'ils soient ajoutés. Ces points ayant fait l'objet de discussions sans conduire à des prises de délibérations ont été notés pour la plupart dans le Procès verbal. Ils sont rappelés ici.

1/Dépôts sauvages P.A.V (Points d'Apports Volontaires)

Compte tenu de l'état de saleté permanent du point d'apport volontaire liés aux dépôts interdits d'ordures ménagères, le Maire souhaiterait, comme cela se pratique dans d'autres communes, qu'une délibération permette de répercuter le coût de nettoyage effectué chaque semaine par les employés communaux sur les personnes responsables. Il est rappelé que le Maire a pouvoir de police pour porter plainte au procureur contre un contrevenant identifié. Le conseil souhaitant obtenir davantage d'informations sur les procédures existantes, souhaite reporter la décision. Le sujet sera abordé lors de la prochaine rencontre Communes Gendarmerie. Le maire signale également qu'il demande depuis plusieurs mois au président de la Communauté de communes (avec photos à l'appui) qu'on nous change les bacs dégoutants de l'espace propreté (mélange de vieux bacs tagués), mais en vain.

2/ Station d'épuration

La commission eau et assainissement s'est réunie le jeudi 04 juillet 2013 en présence de représentants du Conseil Général, du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d' Épuration), de l'agence de l'Eau Seine Normandie afin de voir comment améliorer la situation de notre station d'épuration qui est lavée chaque fois qu'il y a de gros orages (les eaux sont rejetées au bassin de décantation sans être épurées). La station a été conçue pour une capacité de 1400 équivalents habitants. Le SATESE doit élaborer un dossier de consultation de cabinet d'étude pour rechercher comment améliorer les capacités de notre bassin d'aération. Une aide de 40% de l'Agence de l'eau et de 20% du Conseil Général pourraient être apportées pour réaliser les travaux nécessaires.

3/Association Sportive de SERGINES (football)

Monsieur ROSAY (Adjoint responsable du Sport) fait état de sa rencontre avec les nouveaux dirigeants de l'Association Sportive de SERGINES et de leurs projets. Cette association ne présentant pas ses comptes financiers depuis plusieurs années (comptes de résultats, bilans) ne peut pas percevoir les subventions accordées par la commune. Les difficultés présentées par les nouveaux dirigeants pour obtenir les éléments financiers de l'ancienne gestion et leurs besoins pour redémarrer sur de bonnes bases amènent le Conseil à accepter (1 contre et 2

abstentions) de verser la moitié de l'arriéré de subvention inscrite au budget. Le reste le sera lorsque l'association sera en mesure de fournir les pièces habituelles de l'année : compte de résultats au 30 juin 2013, Budget connu au 30 juin 2013 et budget prévisionnel pour l'année sportive 2013-2014).

4/ Conseil à huit clos : Le Maire donne lecture de deux courriers d'administrés. Les décisions sont inscrites au sein du procès-verbal.

Après acceptation de ces insertions, le compte rendu est approuvé par le conseil.

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil municipal ayant décidé l'achat de divers logiciels (PES V2 dématérialisation comptable, Microsoft office pour 4 postes et gestion des immobilisations), la DBM est acceptée au sein du budget communal en section investissement afin de transférer des crédits d'un montant de 1 430€ du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2051.

FIXATION DU PRIX DU M3 D'EAU POUR LES PARTICULIERS ET AGRICULTEURS

Le prix du m³ d'eau et de son rejet à l'assainissement pour la facturation 2013 –2014 sera augmenté de 2% pour compenser l'inflation et financer les travaux de renouvellement des canalisations en cours. Il passe de 0.631 € HT à 0640 € HT le m³ d'eau. Il en sera de même du prix du m³ d'eau rejeté.

Le prix de l'eau consommé par les agriculteurs pour leurs traitements passe à 1.06 € l'hectare hors taxes.

Dans la mesure où les employés communaux assurent le fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement, le coût du temps passé n'est pas répercuté sur le budget M49, une comptabilité analytique nous permettra de connaître le prix de revient exact du service.

Monsieur Loïc MARTIN, Adjoint au Maire, ayant eu un empêchement personnel, arrive seulement à la réunion. Il porte la procuration de Madame Marie-Hélène BOURDON.

ACCEPTATION DE DIVERS TARIFS

Fixation du prix du repas à la cantine année scolaire 2013-2014

Le prix du repas servis à la cantine sera augmenté de 2% pour l'année scolaire 2013-2014 pour compenser l'inflation. Le prix actuel passe de 4.23€ à 4.31€ pour les enfants du RPI, de 6.10€ à 6.22€ pour les enseignants et de 5.23€ à 53€ pour les enfants hors RPI. Les communes prennent la différence à leur charge.

Un calcul analytique va nous permettre de connaître le prix de revient exact des repas sur l'année scolaire écoulée (septembre 2012 à Juin 2013).

Tarif des transports pour l'accompagnatrice du circuit 331

Le Maire fait part au conseil du devis des cars Moreau pour aller chercher l'accompagnatrice au point d'arrêt à COMPIGNY à 16h20 avant le transport scolaire du soir. Le conseil accepte le tarif de 4.84€ TTC par jour de fonctionnement pour la période du 03/09/2013 au 20/12/2013 et de 4.98€ TTC à partir du 06/01/2014 (la TVA passant de 7% à 10%).

Il est rappelé que l'ensemble des frais de transport est pris en charge à 50% par le Conseil Général et à 50% par les trois communes dont les enfants utilisent le car scolaire.

Tarif piscine école

Le conseil accepte le devis des Cars Moreau pour transporter les élèves du groupe scolaire (élèves de l'élémentaire) à la piscine de SERBONNES au tarif de 96€ TTC par aller-retour pour la période de septembre au 31/12/2013 et de 98.69€ TTC à compter du 1^{er} janvier 2014 (hausse TVA).

A cela s'ajoute le coût de surveillance par un animateur de l'ASLYN qui s'élève à 840€ pour l'année scolaire et le prix d'entrée à la piscine de 1.50€ par élève par séance.

Le Conseil Municipal accepte pour l'année scolaire 2013/2014, le renouvellement de la convention de mise à disposition de la piscine de la commune de Pont-sur-Yonne (pour les élèves de maternelle) au tarif de : 23.33 € la séance, 1,30 € l'entrée par enfant, les frais de transport au tarif de 42.90 € (39 kms x 0,96 €) par créneau et des charges de personnel de 22€ / h pour le chauffeur.

ACCEPTATION DE DIVERS DEVIS

Equipement école primaire

Le conseil accepte le devis de la société ULMANN pour l'achat d'un tableau pour la classe de l'ancienne cantine au prix de 230.14€ HT soit 275.25€ TTC.

Le conseil accepte le devis de la société GODARD pour l'achat d'un nouvel aspirateur pour un montant de 186.34€ HT soit 222.86€ TTC.

Le conseil accepte le devis de la société ARLI pour l'achat d'un extincteur pour le local électrique de l'école primaire pour un montant de 128.70€ HT soit 153.93€ TTC.

Equipement bibliothèque

Le conseil accepte le devis de la société ASLER DIFFUSION pour l'achat de meubles (rayonnage, chariot et porte-manteau junior) d'un montant total de 1 201.28€ HT soit 1 436.73€TTC.

Equipement informatique mairie

Le conseil accepte le devis CERIG pour l'achat d'un logiciel de gestion des immobilisations et une demi-journée de formation sur le site pour un montant total de 700€ HT.

Equipement de nouvelles chaises au club du 3^{ème} âge

Le Maire présente les devis et les fiches techniques des entreprises SOUVIGNET S.A et BUROXERRE (entreprises qui ont équipé la cantine), pour l'achat de 80 chaises pliantes dans la salle du club. M. IELSCH souhaite avoir une présentation physique du matériel avant de se décider ainsi qu'un 3^{ème} devis (non obligatoire puisque la somme ne dépassait pas 15 000 €). L'achat d'un chariot de rangement devra être prévu. Il sera demandé aux entreprises de présenter leurs échantillons. D'autre part, il est demandé que le devis porte également sur le remplacement des chaises du foyer en essayant de négocier au mieux le prix par rapport à cette nouvelle quantité.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR TRAVAUX ROUTIERS

Le Maire fait part au conseil du programme définitif proposé par la commission voirie du 12 septembre 2013 et des entreprises retenues concernant les travaux de goudronnage, de réfection de trottoirs et d'investissement, à savoir :

Travaux de goudronnage section fonctionnement : devis de l'entreprise CANO pour la réfection du parking rue des bois et pour l'entrée du hangar communal rue de l'hôtel de ville.

Travaux de réfection de trottoirs section investissement : devis de l'entreprise CANO pour les rues de la Couée, de l'Ecce Homo et du marché aux chevaux.

Travaux d'investissement : devis de l'entreprise CANO pour la cour de l'école de musique et de la bibliothèque, et de l'entreprise COLAS pour la cour de l'ancienne gendarmerie et la réalisation d'une contre allée route de la Septième.

Le conseil accepte la proposition de la commission et les entreprises retenue et autorise le maire à signer les divers devis (vote : 10 pour – 4 abstentions).

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR SECURITE A L'ECOLE ET DIVERS AMENAGEMENTS.

Le Maire informe le conseil que le plan d'aménagement pour renforcer la sécurité aux abords de l'école et le coût des travaux estimés par le Pôle Aménagement des Territoires Ruraux du Conseil Général de l'Yonne nous est parvenu le 12 septembre. Ces derniers répondant aux souhaits des élus seront présentés en détail lors d'une prochaine réunion de voirie.

Afin de ne pas retarder le projet, le conseil délibère et décide de solliciter une subvention au titre des amendes de police. La demande portera sur ce dossier mais également sur l'implantation d'un radar pédagogique amovible avec panneau solaire, pour la rue de l'Ecce Homo et l'avenue Charles de Gaulle ; sur la création d'une contre allée parallèle à la rue de la Septième (RD 470) et enfin sur la mise en place de 2 nouveaux panneaux miroir agglomération (un rue Jubert et un en bas de la rue des Faubourgs au niveau de l'intersection avec la route de Michery) et le remplacement de deux autres miroirs (un rue du cimetière et un au croisement de la rue des bois, de l'avenue Charles de Gaulle et de la route de Vertilly).

DIVERS CONTRATS DE LOCATION ET DE RESILIATION DE BAIL

Logement n°1 66 rue des Treilles

Le Maire fait part au conseil du départ du locataire du logement n°1 au 66 rue des Treilles à compter du 1^{er} octobre 2013 et de deux demandes de logement, l'une d'un pompier volontaire à la caserne de Sergines et l'autre d'un jeune homme domicilié actuellement chez ses parents.

Prenant en considération l'ordre d'arrivée des demandes, le conseil retient en priorité la demande du pompier volontaire. Celui-ci doit confirmer, après visite de l'appartement, à la commune s'il prend le logement. Dans le cas contraire, le logement sera attribué au deuxième demandeur.

Contrat de location local infirmière

Madame Laurence BRUNEAU-MOREAU, infirmière libérale au cabinet infirmier de Sergines situé au 66 rue des Treilles ayant fait savoir qu'elle résiliait son bail à compter du 1^{er} septembre 2013, l'ancien bail sera modifié et mis au nom de Madame Marie-Agnès MOTTE, infirmière libérale déjà installée ; le reste sans changement.

Garages gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du 29 juillet 2013 de Monsieur POYAU, gendarme à SERGINES, annonçant son départ de la commune au 1^{er} août 2013. Le conseil accepte la résiliation du bail du garage n°2 à partir de cette date.

Le conseil accepte la location du garage n°5 au nouveau gendarme Monsieur BUSSEMEY, arrivé le 15 juillet 2013.

INDEMNITES DE CONSEIL A ALLOUER AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Le conseil accepte d'accorder une indemnité de conseil, au taux de 100% à Madame le Receveur municipal pour ses prestations de conseil du 1^{er} janvier au 30 août 2013 ; indemnité qui s'élève à 336.67€.

ACCEPTATION DU LOYER, PRIS EN CHARGE PAR LE SIVOM, POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX DE L'ASSOCIATION D'AIDE MENAGERE

Le Maire informe le conseil que le SIVOM des communes du canton de SERGINES a accepté de prendre en charge sous forme de subvention à l'association d'aide-ménagère cantonale, un loyer communal arrêté à 140 € par mois pour l'occupation des locaux de la rue de l'Hôtel de ville. Le conseil procède au vote, accepte ce montant (2 abstentions) et autorise le Maire à signer le bail de location avec l'association d'aide-ménagère.

AUTORISATION DE SIGNER UN COMPROMIS DE VENTE D'UN TERRAIN DU LOTISSEMENT PARCELLE N°51

Le Maire fait part au conseil de la proposition d'achat de Monsieur Nicolas FORTE, pour le terrain n°51 dans le lotissement du Moulin Neuf, parcelle cadastrée ZT 440 au montant défini par délibération du 07 décembre 2012, soit 53000 € TTC.

Le conseil autorise le maire à signer l'acte de vente.

AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES POUR COUVERTURE DU NOUVEAU TRACTEUR-TONDEUSE

Le conseil accepte l'avenant de la SMACL au contrat d'assurances pour les véhicules à moteur. Le nouveau montant des cotisations pour ce service s'élève à 993.37€ par an.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR COPIEUR GROUPE SCOLAIRE

Le conseil accepte le renouvellement du contrat de location du copieur de l'école primaire proposé par Yonne copie. Le contrat, qui prendra effet le 1^{er} octobre 2013, est prévu pour 23 000 copies à 0.0084€ HT la copie noire et blanc. Il est décidé de se renseigner pour le remplacement du copieur ou la location d'un matériel plus récent.

ACCEPTATION DU MONTANT DES PREJUDICES DANS AFFAIRE DE DEGRADATION D'IMMEUBLE

Pour faire suite au jugement du 03 janvier 2013 pour dégradation d'un mur d'un bâtiment communal par graffitis, le conseil accepte par délibération de percevoir l'amende de 1000€ par le condamné en réparation du préjudice matériel.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire apporte diverses informations aux membres du conseil municipal :

- Le cahier des charges élaboré par le SATESE pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'extension éventuelle de la station d'épuration est en cours, il devrait nous parvenir courant octobre ;
- La commune a subi récemment deux cambriolages : un au club house du terrain de sport (les portes en aluminium devront être remplacées après expertise de la SMACL prévue le 21/10/2013) ; l'autre au local technique route de la Septième (le groupe électrique et divers outillages ont été volés). L'étude de l'acquisition d'une alarme avec transmetteur téléphonique est demandée par M. PITOU.
- Une réunion sera organisée avec le cabinet d'architecture Jacques RENON, pour présenter et arrêter les dossiers d'aménagement du club du 3^{ème} âge et du foyer rural.
- Dans la mesure où le directeur de l'école primaire nous a fait savoir que le dortoir de l'école maternelle était devenu trop exigu, Monsieur le Maire a demandé, en juillet, au cabinet Renon (maître d'œuvre pour la construction de l'école maternelle) de réfléchir aux diverses possibilités d agrandissement. Une réunion sur place a eu lieu en présence du directeur, de l'institutrice concernée, de l'architecte et de l'économiste.
- Pour répondre aux attentes des parents, et après rencontre avec le directeur du centre de loisirs de VILLEBLEVIN, la garderie périscolaire a été réinstallée dans la grande salle du bungalow. Une visite de la PMI (Protection Maternelle Infantile) du Conseil Général a été demandée à la vice présidente de la CCYN chargée des activités périscolaires. Elle doit nous préciser ses souhaits d'aménagement. Il est déjà envisagé de permettre un accès entre les deux salles et de créer un espace toilettes. Les employés communaux ont refait le revêtement du chemin d'accès, il leur a été demandé de récupérer les divers matériaux de la salle, de remettre les huisseries en peinture et de les rendre utilisables. Une solution pour l'éclairage extérieur est en cours. André PITOU souhaiterait connaître le coût de chauffage de la garderie et demande si un pilotage de ce dernier est possible.

- Il souhaite que la question de l'extension du groupe scolaire soit envisagée dès à présent sachant que les phases d'étude nécessiteront du temps. Monsieur le Maire lui répond que cette question a déjà été évoquée avec le directeur et quelle concerne les prochains conseils municipaux des quatre communes.
- Le Maire informe le conseil qu'un administré demande l'abattage d'un arbre situé dans les fossés en bordure du parcours de santé à moins de 2 m de son habitation. Ceci sera fait cet hiver.
- Pour répondre à la demande d'un administré, un accès à un petit chemin communal a été aménagé rue de l'Yonne.
- Jacques IELSCH demande que la question des autorisations exceptionnelles d'absence du personnel soit bien remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Elle ne l'a pas été cette fois-ci car tous les éléments d'information ne nous étaient pas parvenus.
- Madame MARQUETOUX dresse un rapide compte rendu de la réunion du 12 septembre 2013 concernant l'obligation de mettre en place un document unique pour la sécurité de personnel.
- André PITOU souhaite revoir le dossier d'aménagement de la Côte aux Oies. Paul BOURDON, délégué au projet, informe le conseil qu'une réunion sur ce dossier aura lieu le samedi 05 octobre 2013 à 10h00 en mairie.
- André PITOU fait part des interrogations de l'AGAPE (Association Garderie Accueil Parents Enfants) concernant les travaux envisagés au foyer et l'activité du bébé bus durant le chantier. Le Maire lui fait part d'un entretien qu'il a déjà eu avec la directrice à ce sujet. Elle souhaiterait plutôt avoir accès à une salle plus petite. Tout sera fait pour ne pas perturber le service lorsque le planning exact sera connu.

La séance est levée à 23:30 heure.

Le Maire,
Conseiller Général Honoraire
Jean-Claude LEROY.

